



Fonds régions et ruralité (FRR)

Volet 2 – Soutien à la compétence de
développement local des MRC

Rapport d'activité 2023

Adopté le 21 août 2024
Résolution numéro 2024-08-221

INTRODUCTION

Le Fonds régions et ruralité (FRR), volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional est une mesure par laquelle le gouvernement du Québec confie à chacune des MRC une enveloppe financière pour lui permettre d'investir dans des actions structurantes et adaptées pour son territoire, notamment dans les domaines suivants :

- la réalisation de leurs mandats au regard de la planification de l'aménagement et du développement ;
- le soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle ou pour établir des partages de services (domaines social, culturel, touristique, environnemental, technologique ou autre) ;
- la promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise ;
- la mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique ou environnemental ;
- l'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou organismes du gouvernement et, le cas échéant, d'autres partenaires ;
- le soutien au développement rural.

Pour l'année 2023-2024, l'enveloppe du Fonds régions et ruralité, Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional confiée à la MRC de L'Érable est de 1 300 531 \$.

Pour bénéficier de cet appui financier, la MRC de L'Érable doit annuellement adopter ses priorités d'intervention, une politique de soutien aux entreprises et une politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie. Les priorités et les diverses politiques ont été adoptées lors de la séance du conseil des maires du 20 mars 2023 et sont disponibles sur le site internet de la MRC de L'Érable (<http://www.erable.ca/mrc/administration/fonds-de-la-mrc>).

PRIORITÉS D'INTERVENTION 2023-2024

En fonction des enjeux identifiés par les Municipalités et par la MRC, ainsi que ceux en regard de la vitalité des territoires, six grandes priorités autour de la qualité de vie de nos milieux peuvent être soulignées.

1. assurer le maintien et l'évolution de l'aménagement du territoire et son développement ;
2. mettre à la disposition des municipalités des services qu'elles pourront partager et dont elles auront manifesté le besoin ;
3. soutenir le développement des entreprises par des services professionnels adaptés aux besoins et réalités du milieu des affaires ;
4. favoriser le développement des communautés locales et la réalisation de projets structurants ;
5. conclure des partenariats locaux, régionaux et supra-régionaux pour le développement du territoire ;
6. assurer le maintien et soutenir diverses actions favorisant le développement des milieux.

Assurer le maintien et l'évolution de l'aménagement du territoire et son développement

Un montant de 122 500 \$ du FRR a été alloué au fonctionnement du département de l'aménagement afin de réaliser ses mandats en regard de la planification de l'aménagement et du développement du territoire.

Ces mandats visent à assurer la conformité des règlements d'urbanisme des municipalités au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR), apporter un soutien technique et professionnel aux municipalités locales en matière d'aménagement du territoire, soutenir les municipalités par des outils de géomatique et une cartographie appropriée (accès et maintien à jour des matrices graphiques et des données d'aménagement du territoire), et modifier le schéma d'aménagement et de développement révisé lorsque nécessaire.

Voici quelques données :

- adoption d'un règlement de contrôle intérimaire (RCI) concernant un projet pilote pour l'hébergement des travailleurs agricoles temporaires dans la zone agricole ;
- préparation d'une demande d'exclusion de la zone agricole à des fins industrielles sur le territoire de la Paroisse et de la Ville de Plessisville ;
- 18 demandes de modifications réglementaires analysées afin de s'assurer de la conformité au Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) ;
- 5 demandes d'autorisation à la CPTAQ (la MRC a transmis son avis) ;
- 5 dossiers demandant l'avis de la MRC concernant les dérogations mineures ont été traités ;
- 6 dossiers d'entretien de cours d'eau pour une longueur totale de 2 687 mètres linéaires ;
- 16 dossiers d'obstructions dans les cours d'eau, principalement par les castors ;
- pour les 11 municipalités du territoire, le service d'aménagement a poursuivi l'analyse des espaces vacants disponibles et des besoins en espaces, et ce, dans un objectif de connaître les besoins d'agrandissement des périmètres urbains des municipalités et planifier les futures demandes d'exclusion ;
- rédaction du bilan 2022 des constructions résidentielles associées à l'article 59 (volet 1 et 2) ;
- reddition de compte du régime transitoire de gestion des zones inondables, des rives et du littoral.

D'autres actions ont aussi été réalisées :

- mise à jour quotidienne des projets cartographiques et des données d'aménagement dont les municipalités ont directement accès aux données géomatiques ;
- poursuite de la mise à jour cartographique des terrains vacants et des permis émis depuis les 10 dernières années pour les 11 municipalités ;
- classification cartographique de cours d'eau VS fossé sur $\pm 10\%$ du territoire de la MRC.

Mettre à la disposition des municipalités des services qu'elles pourront partagées et dont elles auront manifesté le besoin

TOURISME ET CULTURE

Cinq employés à temps plein et deux autres à temps partiel forment l'équipe de tourisme et culture. Ils apportent leur soutien aux entreprises et événements touristiques et culturels de même qu'aux municipalités afin de promouvoir les attraits et favoriser la venue des visiteurs et touristes

de même que le développement de cette industrie. Une somme de 85 000 \$ du FRR a été consacrée au maintien de ce service.

Parmi les réalisations en promotion touristique 2023 :

- le bureau d'information touristique (BIT) a accueilli 1 100 clients souhaitant obtenir de l'information touristique
- conception de la 2^e édition du magazine touristique mettant en valeur les partenaires touristiques du territoire (impression de 15 000 copies) ;
- mise en place de nombreuses campagnes de promotion, dont une Adwords, des campagnes thématiques sur Facebook et une campagne mix-media qui ont attiré une importante clientèle sur le site Web *regiondelerable.ca* ;
- augmentation de 10 % du nombre de sessions sur le site Web comparativement à 2022.
- mise en place de cinq événements Créateurs de terroir de L'Érable avec le groupe de travail en agrotourisme afin de faire connaître les producteurs et mousser leurs ventes

PATRIMOINE BÂTI

L'agent de protection et de mise en valeur du patrimoine bâti a poursuivi sa mission en apportant son soutien à plusieurs projets.

L'année 2023 aura permis de réaliser les éléments suivants :

- début de la phase 1 de l'inventaire du patrimoine ;
- recherches historiques de caractérisation du territoire entamées ;
- adoption d'un règlement régissant la démolition d'immeubles, comprenant des prédispositions uniques au patrimoine bâti ;
- service d'accompagnement des municipalités en gestion du patrimoine bâti ;
- développement d'un réseau régional d'agents de protection et de mise en valeur du patrimoine bâti ;
- mise sur pied d'un projet de dépouillement des archives régionales en collaboration avec Archives Bois-Francs.

TRANSPORT COLLECTIF

Une somme de 140 845 \$ du FRR a été affectée au maintien du service de transport collectif. Deux employés y sont dédiés pour répondre aux attentes quotidiennes des usagers pour des déplacements reliés au travail, à la santé et aux loisirs au sein des 11 municipalités et vers Victoriaville.

Le transport collectif regroupe l'ensemble des activités, soit le transport régulier et le transport adapté. Ce service de la MRC de L'Érable a enregistré une augmentation de 19 % pour le transport régulier soit 33 513 déplacements. Le transport adapté a aussi connu une hausse, elle est de l'ordre de 14 % alors que 26 563 déplacements ont été réalisés en 2023.

Afin d'être plus efficace, la MRC a mis en application un plan d'optimisation du transport adapté et collectif notamment pour les horaires.

Soutenir le développement des entreprises par des services professionnels adaptés aux besoins et réalités du milieu des affaires

La MRC de L'Érable a investi une somme de 470 000 \$ au fonctionnement des différents services de développement économique et social. La promotion et le soutien à l'entrepreneuriat, et le

soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle dans les domaines agroalimentaire, agricole, économique (manufacturier, commerce et service), et social sont les actions soutenues par ce montant du FRR. Cinq employés ont travaillé au sein de ce service afin de soutenir les projets mis en place.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Au cours de l'année 2023, l'équipe de Développement économique de L'Érable (DEL), la marque de commerce du département économique de la MRC, a accompagné plus de 160 projets d'entreprises. Concernant le volet financement, la MRC a octroyé 245 000 \$ qui ont généré 13,2 millions d'investissements de la part des entreprises soutenues. Cette implication de la MRC a favorisé la création de 51 emplois et le maintien de 34 autres.

La cellule de mentorat de L'Érable s'est également renforcée avec à son bord dix mentors au service des dirigeants d'entreprise et six nouveaux mentorés. Ce sera dix-neuf entreprises qui auront été accompagnées par un mentor au cours de l'année. Une journée de sensibilisation a d'ailleurs été organisée en 2023.

Pour le secteur agricole, 47 producteurs ont été accompagnés par le personnel. Un atelier de codéveloppement avec les entreprises agroalimentaires a été organisé. Cette rencontre portait sur la mise en marché de leurs produits et les pistes de solution à mettre en place.

Développement économique de L'Érable compte également deux ressources additionnelles du programme Accès Entreprise Québec (AEQ). Elles ont pour mission, entre autres, de sensibiliser les entreprises à l'importance de planifier une relève, et de guider les entreprises dans des projets d'implantation de technologies numériques. Quinze dossiers de relève auront été initiés et 24 entreprises accompagnées dans le cadre de la transformation numérique.

La collaboration avec l'ARDECQ se poursuit, notamment dans le cadre de l'amélioration de la productivité et des processus des entreprises.

DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Les promoteurs qui ont déposé un projet dans le cadre du FRR-projets structurants (Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie) et du Fonds de visibilité Éoliennes de L'Érable ont été accompagnés dans la préparation de leur dossier et leur suivi.

La MRC s'est impliquée dans la planification de la journée de réflexion et d'échange sur le bénévolat, initiée par la MRC d'Arthabaska. Elle est aussi interpellée sur des enjeux sociaux tels que l'habitation, les services de garde, l'itinérance et l'immigration.

D'ailleurs, la MRC a procédé à l'embauche d'une ressource afin de réaliser les actions du projet déposé au Programme d'appui aux collectivités du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration. Parmi les activités :

- remise en action du Comité d'immigration de L'Érable (CIMÉ) ;
- sondage auprès des personnes immigrantes, des municipalités et des organismes afin de connaître les besoins relatifs à l'immigration ;
- mise en place d'un sous-comité de travail pour réfléchir à des solutions innovantes en matière de services de garde pour les familles immigrantes ;
- sous-comité pour l'organisation de la Semaine québécoise des relations interculturelles (SQRI) en 2024.

Favoriser le développement des communautés locales et la réalisation de projets structurants

Le développement territorial passe aussi par le soutien de projets structurants municipaux qui visent à améliorer les milieux de vie et y développer ou maintenir une offre de services de proximité.

En 2023, le Conseil de la MRC a appuyé six projets et a réservé un montant de 438 213 \$ pour leur réalisation.

Promoteur	Projet	Investissement prévu	Contribution FRR
Municipalité Inverness	Amélioration de la salle du Centre récréatif Robert-Savage (acoustique, électrique)	34 997 \$	27 997 \$
Ville de Princeville	Bâtiment de services aux abords du parc linéaire (service sanitaire, point d'eau, local de rangement)	240 000 \$	120 000 \$
Municipalité Saint-Ferdinand	Réfection de l'arrêt de balle et acquisition de gradins (arrêt de balle, lance-balle automatique, gradins en aluminium, estrade pour dek hockey)	44 896 \$	35 917 \$
Comité des loisirs de Laurierville	Réaménagement du terrain de base-ball (terrain, éclairage, estrades naturelles)	42 293 \$	31 877 \$
Corporation des aînés de Lyster	Construction d'un salon communautaire (Domaine Lysterel)	210 063 \$	158 800 \$
Municipalité de Laurierville	Construction d'un centre de la petite enfance (CPE) (21 places)	1 379 700 \$	63 612 \$

La Balade gourmande a eu l'appui de la MRC de L'Érable pour les éditions 2023 et 2024. Cet événement agroalimentaire et agrotouristique se déroule en octobre sur les territoires des MRC d'Arthabaska et de L'Érable. Un montant total de 30 000 \$ a été octroyé pour ces deux éditions afin de soutenir l'organisme dans le développement des circuits, des outils «d'attraction» pour séduire une nouvelle clientèle et pour la promotion de cet événement dont les retombées économiques sont excellentes.

Conclure des partenariats aux niveaux local, régional et suprarégional pour le développement du territoire

La MRC de L'Érable a renouvelé l'entente de partenariat territorial du Centre-du-Québec avec les Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) et autres partenaires. Les actions découlant de cette entente visent à soutenir et à renforcer la création artistique et sa diffusion. D'une durée de trois ans, la MRC de L'Érable y consacrera un montant de 15 000 \$ annuellement. En 2023, deux artistes ont pu bénéficier d'une aide financière.

ENTENTES SECTORIELLES

L'entente sectorielle pour l'optimisation de la capacité d'accueil au Centre-du-Québec s'étale sur une période de quatre ans. La MRC a convenu de réserver un montant de 57 422 \$ du FRR pour les deux premières années de cette entente. Elle vise, entre autres, à connaître la capacité d'accueil actuelle des milieux, identifier les enjeux prioritaires et élaborer un plan d'action, et se doter d'une vision et d'orientations régionales communes.

La MRC a résolu de s'impliquer pour un montant de 43 587 \$ dans l'entente sectorielle bioalimentaire 2024-2027. Une partie de cette contribution sera imputée dans le présent FRR. Cette entente a, entre autres, pour objectif d'assurer la concertation du secteur bioalimentaire et la mise en œuvre du Plan régional de développement bioalimentaire, et soutenir des projets répondants aux priorités du milieu identifiés dans le Plan régional de développement bioalimentaire.

Assurer le maintien et soutenir diverses actions favorisant le développement des milieux

DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

Après trois années de consultation et de concertation avec les élus et les citoyens, les municipalités participantes et la MRC de L'Érable ont adopté leur politique de la famille et des aînés. La mise en œuvre des plans d'action s'amorcera au cours des prochains mois.

Le projet Prends ta place dans L'Érable, présenté par Impact Emploi de L'Érable, a reçu une subvention de 11 520 \$ pour une période de deux ans. Favorisant l'attraction, l'intégration et la rétention des travailleurs et familles, ce projet est en lien avec la pénurie de main-d'œuvre et vise, non seulement à recruter du personnel, mais proposent des activités pour développer le sentiment d'appartenance à ces nouveaux résidents.

La Corporation de développement communautaire de L'Érable déborde de sa mission de base et travaille au développement social et socio-économique du milieu. Ses services et activités s'inscrivent en complémentarité avec ceux de la MRC et des administrations municipales, et ils contribuent à l'amélioration du bien-être des citoyens ainsi que dans le développement des communautés du territoire de L'Érable. Pour une période de deux ans, la CDC de L'Érable bénéficiera d'un montant total de 33 000 \$.

ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

Un montant de 27 000\$ provenant du FRR aura permis de mettre en œuvre certaines actions de développement culturel permettant de soutenir de nombreux partenaires et organismes. Combiné aux actions de l'Entente de développement culturel 2020-2023 conclue entre la MRC et le ministère de la Culture et des Communications, les principales réalisations sont :

- programmation d'expositions et d'ateliers de médiation culturelle pour tous les âges (jeunes, aînés, immigrants, etc.) ;
- avec le projet régional Maires et Merveilles, 11 chansons (1 par municipalité) ont pu voir le jour grâce à une participation citoyenne active, à l'implication de certains élus, et au talent de l'auteur-compositeur-interprète Gaith Boucher ;
- « sculpteurs de territoire » de la photographe Isabelle de Blois : une exposition plus grande que nature avec l'installation de 10 portraits d'agriculteurs sur divers bâtiments aux quatre coins de la MRC. À l'automne, la galerie d'art du Carrefour de L'Érable a accueilli une exposition présentant une trentaine de portraits de ces agriculteurs.

BILAN FINANCIER

Une enveloppe budgétaire de 1 300 531 \$ a été allouée à la MRC de L'Érable pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023.

BILAN DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ Au 31 décembre 2023

REVENUS:

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation 2020-2021	1 259 902 \$	
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation 2021-2022	1 300 531 \$	
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation 2022-2023	1 300 531 \$	
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation 2023-2024	1 300 531 \$	
Montant reporté de 2020	140 278 \$	
Intérêts générés	530 \$	
Total des revenus:		5 302 303 \$

DÉPENSES:

Montants versés 2020	848 378 \$	
Montants versés 2021	1 005 309 \$	
Montants versés 2022	1 137 980 \$	
Montants versés 2023	1 209 576 \$	
Total des dépenses:		4 201 243 \$
Sommes disponibles au 31 décembre 2023		1 101 060 \$